

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE : Mention Maladie rénale, dialyse, transplantation rénale

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H Total	Responsable	Session 1			Session 2					
								Modalités	durée	Note éliminatoire	Modalités	durée	Note éliminatoire			
<b>Semestre 3</b>																
UE 3.1 Recherche	3		10,5	41,5		52	E. CHEVRET / V. BERGER	<b>Rédaction d'une revue de littérature à partir du sujet de recherche de l'étudiant en lien avec le mémoire de fin de formation. La présentation écrite sera faite sous forme de la rédaction d'un article. Note /20 (Méthodologie) + note / 10 directeur de mémoire : Moyenne sur 20</b>			< 8/20	<b>Oral à partir de la revue de littérature produite</b>		1h	< 8/20	
UE 3.2 Langue vivante	3			27		27	E. CHEVRET / L. GRAHAM	<b>Présentation orale en groupe d'une thématique proposée par les enseignants</b>			< 5/20	<b>Présentation orale en groupe d'une thématique proposée par les enseignants</b>		1h30	< 5/20	
UE 3.3 Bases fondamentales	6		89	2		91	Evaluation inter-Universitaire : M. Buchler(Tours); JF Augusto(Angers); P Merville (Bordeaux); C Vigneau(Rennes); M Giral (Nantes); A. Thierry(Poitiers); F Touré (Limoges); Yleumeur (Brest)	<b>Examen écrit (coefficient 1) organisé par l'Université de Tours</b>		Organisé par Tours	< 10/20	<b>Examen oral</b>		Organisé par Université de Tours	< 10/20	
UE 3.4 Clinique	14		174	30		204		<b>Examen écrit (coefficient 1) organisé par l'Université de Tours</b>		Organisé par Tours	< 10/20	<b>Examen oral</b>		Organisé par Université de Tours	< 10/20	
UE 3.5 Parcours de Santé	4		32	46		78	Docteur I RAYMOND A. SENIUTA V BERGER L NORRIS	<b>Evaluation orale du parcours spécifique Inter-Universitaire validé à Tours (50% de la note de l'UE) + parcours transversal par un dossier écrit d'ETP et d'un exposé oral (50% de la note de l'UE).</b>			Tours et Bordeaux	< 5/20	Oral organisé par l'Université de Tours (50% de la note de l'UE) et Oral par l'université de Bordeaux (50 %de la note de l'UE)		Tours et Bordeaux	< 5/20
TOTAL S3						<b>452</b>										
<b>Semestre 4</b>																
UE 4.1 STAGE	24			560		560	P. DUFFAU / V. BERGER/ E.CHEVRET/N.LAURENT	Evaluation du livret de stage <b>NOTE sur 20</b> Evaluation à partir du carnet de stage qui permet d'identifier la progression de l'étudiant par rapport aux objectifs spécifique du stage ( intégrant une situation clinique), par un jury comprenant un personnel ayant un statut HU, deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un IDE ou IPA et d'un infirmier encadrant de stage.			< 8/20	<b>Examen Terminal : Écrit à partir d'une situation clinique travail sur table note /20</b>		1h30	< 8/20	
UE 4.2 MÉMOIRE	6		2	29		31	P. DUFFAU / V. BERGER/ E.CHEVRET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction d'un mémoire porte sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée.</li> </ul> Evaluation par un jury comprenant un enseignant infirmier, un personnel ayant un statut HU et le directeur de mémoire. Le jury comprend au moins 3 membres dont l'un au moins est extérieur à la structure et présidé par un personnel HU. Evaluation de l' écrit du mémoire sur 20 Evaluation de la soutenance orale du mémoire /10 <b>MOYENNE sur 20</b>		Soutenance 1h	< 8/20	<b>Oral : A partir du mémoire note /20</b>		1h	< 8/20	
L'ensemble des cours est obligatoires (toute absence devra être justifiée) Si absence lors du stage, les jours d'absences devront être reconduits. Les situations particulières seront traitées en conseil pédagogique de l'université.						TOTAL S2	<b>591</b>	<b>Total Année 1043</b>								

Modalités de validation des UE :

Au sein du semestre 3, les UE 3.3 et 3.4 ne sont acquises que si la note à chacune de ces UE est supérieure ou égale à 10. Les UE 3.1, 3.2 et 3.5 se compensent entre elles, sauf en cas de note éliminatoire.  
 Au sein du semestre 4, les UEs se compensent sauf en cas de note éliminatoire.  
 Dans tous les cas, le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 à l'UE est conservé pour la 2ème session.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UEs qui le composent sont validées par capitalisation ou par compensation intra-semestre sauf en cas de note éliminatoire.  
 Une note éliminatoire à une UE au sein du semestre empêche toute compensation pour cette UE au sein dudit semestre et entre les semestres.

Modalités de validation de l'année :

Les semestres se compensent sauf en cas de note éliminatoire au sein d'une UE.  
 En cas de redoublement le bénéfice et la note de chaque UE validée sont conservés.

Modalités de validation du diplôme :

Pour valider le diplôme la totalité de la première année et de la deuxième année doivent être validée par capitalisation des UE ou par compensation au sein de chaque année.